



Le « Challenge de l'Ouest »

Règlement 2021

Article 1 : Pour la saison 2021 du championnat de France des Rallyes routiers, l'A.S.M.-A.C.O. et le C.O.R.R.C., organisateurs respectifs du Rallye de la Sarthe et du Rallye de Charente, créent le « Challenge de l'Ouest » pour dynamiser la participation à leurs deux épreuves.

Article 2 : Le « Challenge de l'Ouest » étant un challenge de promotion, il s'adresse uniquement aux pilotes prenant une licence LJA, quelle que soit leur provenance géographique.

Article 3 : Les pilotes désirant être classés pour le « Challenge de l'Ouest » doivent participer au Rallye de la Sarthe (26 et 27 juin) **et** au Rallye de Charente (16 et 17 octobre). Aucune inscription particulière n'est nécessaire.

Article 4 : Toutes les catégories de machines du championnat sont réunies, il n'y a pas de classement spécifique par catégorie. Il n'y a pas non plus de différenciation entre les pilotes. (vétérans, féminines...)

Article 5 : Les pilotes classés au « Challenge de l'Ouest » se verront attribuer des points comme au championnat de France (voir article 4 du CFRR) pour chacune des étapes des deux rallyes, à une différence près : tout pilote inscrit aura au moins un point à chaque étape terminée. Les pilotes ne participant qu'à l'étape de jour de chaque rallye peuvent concourir au challenge mais ils ne marqueront des points que sur deux étapes au lieu de quatre.

Article 6 : Le classement des pilotes du « Challenge de l'Ouest » sera établi en additionnant les points obtenus sur les quatre étapes des deux rallyes.

Article 7 : Les 5 premiers pilotes du « Challenge de l'Ouest » seront récompensés sous forme de lots divers offerts par l'A.S.M.-A.C.O. et le C.O.R.R.C. lors de la cérémonie de remise des prix qui viendra clôturer la saison des Rallyes routiers. Cette remise des prix aura lieu le 17 octobre 2021 à Rouillac, en Charente.